

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N° 526)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 2928

présenté par
M. Califer

AVANT L'ARTICLE 7

À l'intitulé du titre II, après le mot :

« thermique »

insérer le mot :

« , géothermique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à prendre en compte l'accélération des énergies renouvelables dans les outre-mer dont la géothermie.

Malgré les potentialités des territoires ultramarins, l'exploitation de la géothermie des territoires français de la Caraïbe manque encore pleinement d'ambitions. Ceci est regrettable dans la mesure où cette énergie présente de nombreuses vertus :

- Il s'agit d'une ressource dont on peut maîtriser la production là où celle du photovoltaïque est soumise à l'ensoleillement.
- Son coût demeure moitié moins onéreux que celui des centrales thermiques.
- Son coût ne dépend nullement de la fluctuation des marchés.
- Elle permet de fabriquer de l'hydrogène vert sans émissions de CO2.

En dépit de l'ensemble de ces bénéfices, les territoires français de la Caraïbe continuent à produire massivement leurs énergies avec du pétrole et du charbon venus d'ailleurs. En Guadeloupe, près de 80 % de l'énergie est ainsi produite.

Dans la Caraïbe ou ailleurs, d'autres pays ont saisi l'importance de la géothermie. Tel est par exemple le cas de la Dominique qui a su déployer les efforts nécessaires en la matière ou encore du Kenya qui a bénéficié de près de 270 M d'€ d'aide de la banque européenne en 40 ans.